

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021 DELIBERATION N° 2021/02-IV/12

L'An deux mille vingt et un, le deux avril à neuf heures, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et de la délibération du 20 novembre 2020 (n° 2020/20-XI/02) s'est réuni par visioconférence/audioconférence le comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, sous la Présidence de Monsieur Thierry GALLARD.

	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	X		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	X (visio)		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		X	
	M. MARY Yves	Titulaire	X (visio)		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX jean Philippe	Titulaire	X		
	M. RIGAUD David	Titulaire	X		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	X (visio)		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			X
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	X (visio)		
	M. NOYER Robert	Titulaire		X	
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	X (visio)		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			X
	M. VAILLANT Jean-François	Titulaire		X	
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	X		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		X	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	X (visio)		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire		X	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DGA, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEGIS – responsable suivi exploitation, M. Mathieu SAVIN, représentant de la Paierie Départementale de Maine-et-Loire, Aurélie AVRILLAULT, assistante en charge des assemblées.

Secrétaire de séance : M. Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléants présents et votants : 0

Nombre de pouvoir : 2 (M. Robert Noyer à Marc SCHMITTER, M. Arnaud BUREAU à M. Jean-Philippe GUILLEUX)

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-2021-02-IV-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception en préfecture : 16/04/2021



OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES BUDGET ANNEXE (REGIE)

Monsieur le Président indique que le montant des admissions en non valeur pour créances irrécouvrables (compte 6541), établie par la Paierie à la date du 01/03/2021, s'élève pour le budget annexe à la somme de 4 160,01 € HT soit 4 399,23 € TTC.

Le montant des créances éteintes (compte 6542), établie par la Paierie à la date du 01/03/2021, s'élève pour le budget annexe à la somme de 1 257,64 € HT soit 1 326,83 € TTC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'admettre les créances en non-valeur à imputer au compte 6541 au titre de créances irrécouvrables, pour un montant de 4 160,01 € HT soit 4 399,23 € TTC,
- Décide d'admettre les créances éteintes à imputer au compte 6542, pour un montant de 1 257,64 € HT soit 1 326,83 € TTC,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe du SEA,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la Présente.

Vote : unanimité

Le Président
Thierry GALLARD

SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Affichage le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-2021-02-IV-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021